MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260611-043_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUIN 2026
N° 06/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le cinq juin deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votants : 19

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Olivier LE LANN, Anne MASON, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Emmanuel MORVAN, Julien GALÉA, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Absente excusée : Mme Rachel MAISEL qui a donné procuration à M. Serge PELLEAU.

Le conseil municipal a désigné, M. Bruno LE MEE, conseiller municipal pour secrétaire.

La séance est levée à 23 h 55.

N° 043-2026 - <u>Objet</u> : Tarifs cantine et garderie rentrée scolaire 2026-2027.

Monsieur le Maire donne les tarifs actuels des repas, goûters et temps de garderie sur l'année 2025/2026.

Il rappelle que le prestataire retenu pour les repas est CONVIVIO.

Sur proposition et avis favorable de la commission Finances du 8 juin 2026, il est proposé :

- de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260611-043_2026-DE

Prestation	Tarifs en € 2024/2025	Tarifs en € 2025/2026	Tarifs en € 2026-2027
Repas normal élève	4,20	4,30	4,36
Repas majoré élève	6,20	6,50	6,59
Présence à la cantine /repas apporté (pour les intolérants/allergiques) **Majoré (non prévu et présent)**	1,30 2,60	1,40 2,80	1,42 2,84
Repas adulte	5,95	6,00	6,08
Heure de garderie	2,00	2,05	2,08
Goûter	0,62	0,64	0,65
Prix majoré pour dépassement de 18H30 à 19h Après 19h (par ½ h)	 5 € 15 €	 5 € 15 €	 5 € 15 €

- et d'approuver les tarifs de cantine et garderie pour l'année scolaire 2026-2027.
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 11 juin 2026.
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).